



compte-rendu de la réunion du conseil d'administration

du 21 septembre 2026



Présents : Jean-Paul HAUTY, Patrice BOUVRET, Éric BILLAUDOT, Joël TRUFFE, Jean-Pierre ROUX, Carole THILLEROT, Didier RENAULT, Jean-Bernard BERTON

Absent excusé : Alain DRAPIEWSKI

1. Préparation de la Saint-Sulpice 2026

- Patrice informe que 23 adhérents sur 31 seront présents pour l'organisation de cette randonnée. Les attributions de chacun seront communiquées en début de semaine prochaine.
- La commune de Villeloup ayant refusé l'installation du ravitaillement devant sa salle des fêtes, celui-ci se tiendra à l'entrée de Pavillon-Sainte-Julie.
- Le ravitaillement étant situé relativement près de l'arrivée du grand parcours, Éric a soulevé le risque de manque d'eau pour les cyclos. Il a donc été décidé de mettre en place un point de ravitaillement en eau pour les bidons à mi-parcours, à Saint-Lupien.
- Carole et Jean-Pierre font le point sur la logistique des ravitaillements et la remise de boissons à l'arrivée, ainsi que sur les bouteilles nécessaires à la remise des récompenses.
- Jean-Paul précise que deux classements seront établis : l'un en fonction du nombre d'adhérents par club et l'autre en fonction du pourcentage de présence par catégorie de club.
- Le rendez-vous est fixé à 12 h 45 à la salle polyvalente de Barberey.

2. Saison 2026-2027

- En raison du faible apport financier de la Barberotaine au regard du volume de travail nécessaire à sa préparation et à son organisation, il a été décidé de supprimer cette randonnée et de ne conserver que la Saint-Sulpice.
- Date de la Saint-Sulpice 2027 : 25 septembre 2027.
- Date de l'assemblée générale 2027 : 27 novembre 2027.

3. Avenir de l'Amicale sportive de Barberey

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, l'avenir de l'Amicale sportive de Barberey avait été évoqué. Pour mémoire, celle-ci regroupe actuellement la section cyclo et la section pétanque.

Jean-Paul avait interrogé les membres du conseil d'administration sur la possibilité de sortir de l'Amicale et de créer l'Association Sportive Barberey Cyclo. L'ensemble des membres avait validé cette proposition.

Après avoir recueilli les renseignements nécessaires, Jean-Paul a de nouveau demandé aux membres s'il était possible de lancer la procédure. Celle-ci est mise en stand-by dans l'attente de la suite concernant l'avenir du club.

4. Avenir du club

Lors de la dernière assemblée générale, Jean-Paul avait informé les adhérents de son souhait de quitter la présidence à la fin de l'année 2027. Jean-Pierre avait alors annoncé qu'il souhaitait également quitter son poste de trésorier. Un appel à candidature avait été lancé, mais il est resté sans réponse à ce jour.

Pour des raisons personnelles, Jean-Pierre nous a informé ce jour de sa volonté de quitter son poste de trésorier dès la fin de cette année.

Le club étant une association régie par la loi de 1901, il doit, pour pouvoir être réaffilié à la FFVélo, disposer d'un comité directeur composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il faut donc impérativement trouver un nouveau trésorier pour le 1er janvier 2027. À défaut, la continuité du club serait compromise et sa dissolution devrait être envisagée.

Un appel urgent est donc lancé à toutes les bonnes volontés pour reprendre le poste de Jean-Pierre. Celui-ci restera disponible pour accompagner son remplaçant pendant la période de transition.

Le même appel est lancé pour le poste de président à pourvoir courant 2027, ainsi que pour toute participation au fonctionnement général du club.

Jean-Pierre et Jean-Paul se tiennent à la disposition des adhérents pour les informer sur le rôle du trésorier ainsi que sur la charge de travail relative que cette fonction implique.

Les membres du conseil d'administration soulignent l'importance de trouver rapidement les bénévoles nécessaires afin d'assurer la continuité du club. Il serait en effet vraiment triste de le voir disparaître après 48 années d'existence.

Donc pour reprendre une formule célèbre aux restos du cœur :

ON COMPTE SUR VOUS !

5. Clôture de la réunion

Aucun autre sujet ni aucune autre question n'ayant été soulevé, la réunion est levée. Les membres du conseil d'administration quittent la réunion, préoccupés par le risque de voir disparaître le club prématurément.